

## Informations municipales

### FERMETURE DES SERVICES

Le restaurant municipal, le CCAS et le Relais Assistants Maternels seront fermés au public **du 24 décembre au 1<sup>er</sup> janvier 2017 inclus**.

La piscine municipale sera fermée les **24, 25 et 31 décembre et 1<sup>er</sup> janvier**.

La bibliothèque municipale sera fermée le **24 et 31 décembre**.

En ce qui concerne la mairie, et en application des dispositions de l'article R5 du code électoral, et de la circulaire préfectorale, **elle restera ouverte au public le samedi 31 décembre de 9h à 11h** en vue d'assurer une permanence pour l'inscription sur les listes électorales.



*Décor de Noël à l'entrée du lotissement des Chailloux*

### PANNEAUX NUMÉRIQUES



*Maxime Camuzat, Maire, et Magalie Maraffon, Maire-adjointe à la communication, devant l'écran situé sur la place de la mairie.*

La commune s'est équipée de panneaux numériques extérieurs et intérieurs. Ces supports vont permettre de diffuser largement et rapidement les informations officielles et les différents événements qui auront lieu sur la commune

Des écrans sont déjà en marche depuis plusieurs semaines dans les services (mairie, piscine et restaurant intergénérationnel). Les panneaux numériques, installés sur la place, et le long de la RN 151, en entrée et sortie de ville, seront en fonction d'ici la fin de l'année.

### INVITATION AUX VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ



**Maxime CAMUZAT**, Maire,  
Vice-président de Bourges Plus,  
**le Conseil municipal**

*vous souhaitent de bonnes fêtes  
et une excellente année 2017*

Ils présenteront leurs vœux

**le jeudi 5 janvier 2017 à 19 heures,  
Espace Nelson Mandela (salle des fêtes)**

Vous êtes cordialement invité(e) à cette réception.

### INSTALLATIONS SPORTIVES



#### NOUVELLES INSTALLATIONS POUR LE TIR À L'ARC

Un nouveau mur d'entraînement a été installé au gymnase Jacques Prévert. Cette installation comprenant neuf cibles représente un gain de temps et de confort pour les sportifs.

Denis Raymond, maire-adjoint au sport, a pu constater que les participants avaient apprécié l'installation lors de la dernière compétition.

## TRAVAUX DE VOIRIE



Jean Pierre Dohollou, maire adjoint, et Stéphane Gédoux, responsable des services techniques.

Une partie de l'allée Gérard Philippe fait peau neuve. La commune de Saint-Germain-du-Puy et France Loire ont financé la réfection de la voie et du parking devant les immeubles du quartier AT-HOME. Les travaux seront terminés avant Noël.

## RECENSEMENT 2017



Chaque commune a l'obligation d'organiser, avec l'INSEE, le recensement de sa population. Le dernier a eu lieu en janvier 2012.

**À partir du 19 janvier**, un agent recenseur viendra vous voir pour vous faire remplir un imprimé utilisé pour le recensement. C'est sa mission et il est habilité à l'accomplir. Nous vous demandons de prendre le temps de le recevoir. Il pourra intervenir jusqu'à 20h, samedi compris.

Pour se faire recenser, **internet est la manière la plus simple** et votre agent recenseur vous expliquera la marche à suivre. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, **vous pourrez utiliser des documents papiers**.

**Une prochaine info spéciale recensement** vous précisera en détail les modalités du recensement, vous pourrez également y trouver les photos de nos agents recenseurs.

## ATELIERS PARENTS/ENFANTS



Le Relais Assistants Maternels de Saint-Germain-du-Puy propose des ateliers parents-enfants pour les enfants âgés de 0 à 3 ans. Ces ateliers constituent un temps d'éveil et de socialisation pour les enfants et des temps d'échanges et de rencontres entre parents.

### Planning du mois de janvier :

Jeu 5 (à partir de 9h30)	Jeu 19 (à partir de 9h30)
Lun 9 (à partir de 9h)	Lun 23 (à partir de 9h)
Jeu 12 (à partir de 9h30)	Jeu 26 (à partir de 9h30)
Lun 16 (à partir de 9h)	Lun 30 (à partir de 9h)

Le planning du premier trimestre est disponible sur le site internet de la ville : [www.saintgermaindupuy.fr](http://www.saintgermaindupuy.fr)

**Sur inscription, renseignement : 02 48 66 34 48**

## SÉCURITÉ ROUTIÈRE

### ARRÊTÉ DU 6 DÉCEMBRE 2016 MODIFIANT L'ARRÊTÉ DU 9 FÉVRIER 2009 FIXANT LES CARACTÉRISTIQUES ET LE MODE DE POSE DES PLAQUES D'IMMATRICULATION DES VÉHICULES

Le présent arrêté vise à protéger les usagers les plus vulnérables en généralisant à l'ensemble du parc des véhicules à moteur à deux ou trois roues et quadricycles à moteur non carrossés le format unique de 210 millimètres par 130 millimètres des plaques d'immatriculation posées depuis le 1er juillet 2015. Les plaques d'immatriculation aux anciens formats devront être changées avant la date du 1er juillet 2017.

## ARRÊTÉ MUNICIPAL

### DEROGATION AU REPOS DOMINICAL DES SALARIÉS ET OUVERTURES DE MAGASINS LE DIMANCHE.

Pour la branche **automobile**, les concessionnaires sont autorisés à ouvrir les dimanches 15 janvier, 12 mars, 9 avril, 11 juin, 17 septembre, 15 octobre, 19 novembre et 17 décembre 2017.

**Les commerces non-alimentaires** sont autorisés à ouvrir les dimanches 15 et 29 janvier, 2 et 9 juillet, 3 et 10 septembre, 26 novembre, 3, 10, 17, 24 et 31 décembre 2017.

**Les commerces alimentaires** sont autorisés à ouvrir les dimanches 15 et 29 janvier, 2 et 9 juillet, 3 et 10 septembre, 26 novembre, 3, 10, 17, 24 et 31 décembre 2017.

Le comité d'entreprise ou les délégués du personnel de chaque magasin souhaitant ouvrir doivent être sollicités pour avis sur chaque date. Le personnel employé à cette occasion percevra une rémunération au moins égale au double de la rémunération normalement due pour une durée équivalente, ainsi qu'un repos compensateur équivalent en temps. Ce repos est accordé, soit collectivement, soit par roulement dans la quinzaine qui précède ou suit la suppression du repos. De plus, si le repos dominical est supprimé un dimanche précédant une fête légale, le repos compensateur est donné le jour de cette fête.